



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Bernard DESBIOLLES

Date d'affichage : 30 JUIN 2023

OBJET : RECRUTEMENT VACATAIRES

RECRUTEMENT VACATAIRES

Vu le Code général de la fonction publique

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

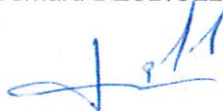
Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de recruter deux vacataires pour effectuer la distribution du Bulletin Intercommunal « Echo de l'interco » dans les foyers sur les Communes d'Allonzier la Caille, Cernex, Cuvat et Menthonnex-en-Bornes pour une durée globale de 5 jours sur la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2023.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 130 € pour une journée et 65 € pour une demi-journée.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter deux vacataires pour une durée globale de 5 jours sur la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2023
- ➔ **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 130 € pour une journée et 65 € pour une demi-journée
- ➔ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget
- ➔ **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Le Secrétaire de Séance
Bernard DESBIOLLES



Acte certifié exécutoire le :

30 JUN 2023

Le Président
Xavier BRAND

